



## Compte rendu de la réunion du 14 mai sur la filière SPP

### **Etaient présents :**

M. JL Gleyze, le Contrôleur Général Decellieres, M. Jacolot, les Colonels Girault et Florensan et l'ensemble des organisations syndicales du SDIS (CFDT, CGT, SA, SNSPP, UNSA, FO, AVENIR SECOUR, SUD).

Cette réunion a débuté par une minute de silence en hommage à notre collègue SPP (ADC JM Soulat) du CIS de Coutras, décédé dans l'exercice de ses fonctions lors d'une manœuvre, le matin même. Le Président rappelle : le métier de sapeur-pompier comporte des risques et du danger.

### **Information générale**

Le président lance le débat en soulignant la qualité des échanges qu'il a pu avoir avec les différentes organisations syndicales au cours de ces derniers mois. Sur la hausse de la sollicitation opérationnelle, il considère qu'il est nécessaire d'avoir des changements. Pour autant, les budgets et dotations de l'Etat sont à ce jour insuffisants, bien que le travail sur ce point soit toujours en cours. Des demandes sont faites auprès de l'ARS et des hôpitaux afin de réduire les temps d'attentes.

Des groupes de travail vont être mis en place sur :

- incivilités avec des acteurs comme la Police Nationale
- fumées et leur toxicité

La partie financement du SDIS, est également un axe de travail important. Un rapport technique a été remis au Préfet ces derniers jours, afin que ce dernier fasse valoir des demandes de financements en attente auprès de l'Etat. Des recherches de financement sont également en cours auprès des collectivités du territoire.

### **Filière SSP**

Un état des lieux du SDIS est fait par le Directeur : la pyramide des grades est redevenue à peu près convenable. Aussi, nommer tout le monde reviendrait à désorganiser de façon fonctionnelle et financière l'établissement.

3 hypothèses ont été présentées :

1. un nombre de nomination identique à cette année jusqu'à la fin de la période transitoire
2. une augmentation des quotas de nomination avec des recrutements supplémentaires
3. une nomination pour tous les agents concernés sous conditions

Pour le Président, clairement, les 2 premières hypothèses ne sont pas du tout envisageables car impliquant une perte du pouvoir d'achat pour les personnels concernés (hypothèse 1) et un coût supplémentaire (hypothèse 2).

Il souhaite garder un service public de qualité avec des gens motivés. Il a donc exprimé le souhait de mettre en place la 3<sup>ème</sup> hypothèse, en gardant la possibilité, si des financements supplémentaires se dégagent, de prévoir des recrutements complémentaires.

Compte tenu de ces éléments, la 3<sup>ème</sup> hypothèse a été actée par l'intersyndicale :

- nomination de tous les agents concernés au 1er décembre 2019 sans obligation de mobilité, sauf nécessité de service
- modulation de l'IAT sur 4 ans pour ces agents : assure un même salaire net au moment de la nomination - soit absence de gain - avec une récupération de l'IAT à hauteur de 25% par an
- conservation de l'IAT pour ceux faisant preuve de mobilité pour la prise de grade
- fonctions opérationnelles inchangées : l'affectation aux piquets sera identique à aujourd'hui, quelque soit le grade obtenu après le 1<sup>er</sup> décembre 2019
- signature d'un contrat individuel d'engagement avec chaque agent entrant dans ce dispositif
- signature d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales
- passage des adjudants nommés dans ce grade avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019 à l'emploi de sous-officier de garde avec une indemnité de responsabilité à 16 %
- recrutement de 30 agents par an pour le moment afin de maintenir le socle de la pyramide et plus si financement supplémentaire
- 1 nomination de sergent pour 5 départs d'adjudants
- pas de nomination de sergent à partir de 2020

Les critères (mobilité et nomination) vont être totalement revus.

Cette hypothèse constitue, pour la CFDT, **un accord permettant d'assurer une absence de perte de salaire pour les agents concernés par la réforme de la filière SPP. Elle permet ainsi uniquement de réguler une situation engendrée par une réforme non voulue ni signée par la CFDT.**

Elle comporte cependant des inconvénients : **blocage de la pyramide notamment pour les caporaux, absence de recrutement supplémentaire, non prise en compte d'un parcours professionnel avec des entités particulières (CTA, UMG, GFOR).**

Cet accord, émanant de l'intersyndicale, est une solution « entre deux » mais ne répondant pas entièrement au débat soulevé au sein de notre section sur le sujet.

La section CFDT considère le chapitre de la réforme de la filière comme étant aujourd'hui clos et envisage la suite sans la bannière de l'intersyndicale et avec pour axe de travail :

- recrutements supplémentaires dès l'ouverture de possibilités financières
- élaboration d'un parcours professionnel avec des critères redéfinis mettant en place l'équité
- mise en valeur des entités comme le CTA, UMG et GFOR
- révision complète de la chaîne de commandement

Le respect du dialogue social par le Président du SDIS de la Gironde permet d'envisager une prise en compte de nos revendications. La mise en place du groupe de travail en juin sur l'égalité femmes-hommes, revendication portée uniquement par la CFDT et ce depuis plus de 2 ans, constitue un signe positif allant dans le sens d'une écoute certaine par le Président du SDIS.